

Nordhouse & vous



Sommaire

Edito1

Vie Municipale

Etat civil.....	2
Liste des délibérations du Conseil Municipal.....	4-5
Une nouvelle barrière en bois pour le bassin de rétention des pluies.....	5
Ensemble pour de nouvelles ambitions : bilan du mandat.....	6
1. Aménager, préserver et poursuivre	6-8
2. Dynamiser la vie économique	8
3. Diversifier les activités pour la jeunesse et les seniors.....	9-11
4. Bonifier le cadre de vie	11-12
5. S'engager pour le développement durable.....	13
Les Autres actions du mandat	14-19

DNN - Dernières Nouvelles de Nordhouse

La vie du village en photos	20-21
Palmarès du jury des maisons fleuries.....	22
Buckelwaj : Une nouvelle piste de vélo-cross pour les jeunes de la commune !.....	23

Vie des écoles

Une nouvelle fresque pour l'école maternelle !	24
Echecs.....	24
Football.....	24

Vie associative

Tournoi de printemps	25
La fête printanière	25

Civisme et citoyenneté

Pétards et feu d'artifice : un usage strictement réglementé	26
Les batteries au Lithium : les bons gestes à adopter	26-27

Développement durable

Chauves-souris info !!!	28
La forêt de Nordhouse : s'adapter aux changements tout en visant une gestion durable des ressources	29
Mesures compensatoires environnementales : elles accompagnent chaque projet.....	30
Récupération et gestion des eaux de pluie sur mon terrain.....	31
La Trame Verte et Bleue : protéger la biodiversité	32-33

Patrimoine

Isoler sa maison : des travaux efficaces	34
--	----

Informations pratiques35

Calendrier des manifestations 36

EDITO

Chers Nordhousiennes, chers Nordhousiens,

Alors que nous approchons de la fin de cette mandature, je tiens à m'adresser à vous avec beaucoup d'émotion et de fierté par le biais de ce bulletin communal.

Ces années de mandat de maire ont été riches, intenses, exigeantes, mais surtout profondément constructives pour notre village. Ensemble, nous avons su faire avancer notre commune dans le respect des engagements que nous avons pris en 2020, en plaçant l'intérêt général, la solidarité et la proximité au cœur de notre action. Vous découvrirez dans ce bulletin, l'ensemble des actions accomplies au courant de notre mandat.

Je tiens tout d'abord à saluer le travail remarquable de l'équipe municipale. Entouré d'adjoints et de conseillers investis, disponibles et profondément attachés à notre village, nous avons pu mener à bien de nombreux projets ambitieux, en gardant toujours à l'esprit une gestion responsable et rigoureuse de nos finances. Grâce à cette équipe performante, compétente et soudée, nous avons pu avancer sans recourir à l'emprunt, en maîtrisant notre budget, et en assurant nous-mêmes, autant que possible, le pilotage de nos projets.

Notre personnel communal a également joué un rôle déterminant. Leur implication, leur professionnalisme et leur sens du service public ont été des atouts précieux. Je tiens à leur adresser ici toute ma reconnaissance. Ils ont su incarner, au quotidien, les valeurs de proximité, de réactivité et d'humanité auxquelles nous sommes attachés.

Durant cette mandature, nous avons su moderniser, gérer et embellir notre village tout en préservant son identité. De nombreux projets ont vu le jour, avec pour priorité de maintenir la qualité de vie qui fait le charme de notre commune. Nous avons soutenu activement notre tissu associatif, véritable cœur battant de la vie locale. Nous avons également œuvré pour nos écoles, nos commerces, nos entreprises, et pour l'épanouissement culturel de tous les habitants, petits, grands et seniors. Notre attachement à nos traditions locales n'a jamais faibli, et nous avons su les faire vivre avec respect et fierté.

En matière d'urbanisme, nous avons veillé à un développement cohérent et maîtrisé de notre commune même si nous n'étions pas préparés



à certains sujets. Nous avons su en tirer profit et la manœuvre servira de base financière pour des investissements dans le mandat à venir. Chaque décision a été guidée par une volonté d'équilibre entre le dynamisme et la préservation de notre cadre de vie. Le développement oui, mais pas à n'importe quel prix : avec du sens, de la mesure et dans le respect de notre environnement et de notre patrimoine.

Enfin, je souhaite sincèrement remercier chacun d'entre vous. Votre soutien, votre compréhension, vos remarques constructives et votre confiance ont été essentiels tout au long de ce mandat.

Vous nous avez élus, cette réussite est donc aussi la vôtre ! Cela nous a permis de travailler dans un climat serein, propice à la réalisation de projets concrets et utiles pour tous.

Ensemble, nous avons prouvé que Nordhouse pouvait avancer sans renier ses valeurs, sans excès, mais avec détermination, humanité et ambition.

Merci pour ces belles années à vos côtés.

Avec toute ma considération et mon engagement,

ETAT CIVIL



ANNIVERSAIRES

OCTOBRE

86	ROYER Marie Louise	05 10 1939
83	HERT Jean Paul	15 10 1942
85	KOBY André	16 10 1940
86	FENDER Robertine	18 10 1939
80	FECHTER Nicole	25 10 1945
86	OSSWALD Charlotte	27 10 1939
81	HEITZ Marcel	30 10 1944
86	FRIEDMANN Lydia	31 10 1939

NOVEMBRE

82	GOEPP Raymond	05 11 1943
84	MUTSCHLER Georges	10 11 1941
84	ZIMMERMANN Charles	11 11 1941
84	BRANSTEDER Jean Paul	12 11 1941
80	NASS André	18 11 1945
81	SCHOENEBECK Christiane	29 11 1944

DÉCEMBRE

82	STAUB Antoine	12 12 1943
93	LAUFFENBURGER Fernande	22 12 1932
85	SCHECKLE Georgine	27 12 1940
81	KAPP Lucienne	30 12 1944
83	KLOESS Anna	31 12 1942

JANVIER

82	GRIGNON Francis	03 01 1944
85	FISCHER Lucien	05 01 1941
86	ROHMER Marie Odile	07 01 1940

86	MEYER Antoine	15 01 1940
87	SUHNER Louise	18 01 1937
97	WARTH Juliette	20 01 1929
80	BRAUNSTEIN Juliette	25 01 1946
81	OBRECHT Ignace	26 01 1945
80	OBRECHT Marie Yvonne	29 01 1946
85	FISCHER Michel	31 01 1940

FÉVRIER

81	STREBLER Francis	04 02 1945
84	STREITT Frédéric	07 02 1942
90	FENDER Marie Hélène	10 02 1936
80	NOTHISEN Albert	12 02 1946
83	ISSENHUTH Marie Anne	15 02 1943
83	WILL Roland	20 02 1943
81	ISSENHUTH Antoine	24 02 1945
81	FECHTER Roland	24 02 1945

MARS

86	MAURER Evelyne	01 03 1940
96	HERTRICH Marie Thérèse	02 03 1930
81	DURINGER Marianne	03 03 1945
93	SCHRUOFFENEGGER Jacqueline	07 03 1933
84	FENDER Marie	08 03 1942
82	FENDER Marie Elisabeth Antoinette	09 03 1944
88	ROHMER Cécile	13 03 1938
90	RIEBEL Marie Virginie	16 03 1936
80	KUHN Michèle	17 03 1946
81	KLEIN Christiane	22 03 1945



NOUVEAUX ARRIVANTS

KASPEROWSKI Kevin et PINHO Kelly
Lana, 7 ans
17 B, impasse des Pêcheurs

ATO Christophe et DOS SANTOS Cécile
Inès, 11 ans et Léa, 7 ans
111 A, rue de l'Eglise

HOFF Dylan et ZWIEBEL Amandine
Messon, 2 ans
Sheldon, 6 mois
1 A, rue Pflaumengarten

DILBER Murat et Aysegül
Arda, 15 ans, Zeynep, 12 ans, Melih, 6 ans
14, rue Nicolas Antoine KIM

AKTAS Mouhammed-Rachid et Meryem
Seyyid, 8 ans et Mehmet, 4 ans
4, rue Laure Diebold-Mutschler

DURAND Raphaël et LAGRANGE Gwendoline
Noah, 8 ans
Axel, 4 ans
12, rue de Hipsheim
OZBAKIR Özkan et Sinem
Ezel, 3 mois
2, rue Eugène KURTZ

ADJEL Dana
6 E, rue Nicolas Antoine KIM



MARIAGES

07/06/2025

Anaïs CARLIER-VOINOT et Damien JACQUINET

14/06/2025

Emilie CORNU et Alain KROPP

14/06/2025

Cloé WEBER et Vincent HERDY

21/06/2025

Océane BOTH et Jean WIDMANN



Anaïs
et
Damien



PACS

17/07/2025

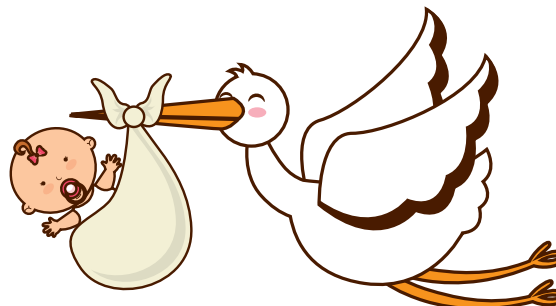
Carl-Marius CARRA et Amelle ADJEL



NOCES DE PALILISANDRE

07/02/1961

Marie Hélène et Robert FENDER



NAISSANCES

11/04/2025

Romy,
fille de Sarah SUHNER et Gaëtan SCHNEE

13/04/2025

Lény,
fils de Laetitia PAULUS et Nicolas WOLFF-KIEFFER

23/04/2025

Siméon,
fils de Charline AUGÉ et Ludovic HIPPE

25/04/2025

Lyvia,
fille de Malaury ADAM et Benjamin BREX

28/04/2025

Jeanne,
fille de Charlotte et Ludovic DECK

08/05/2025

Aylé,
fille de Mélanie SPIELMANN et Jimmy VIANI

24/06/2025

Ezel,
fils de Sinem et Özkan OZBAKIR

16/07/2025

Lucas,
fils de Elodie SOUKSOUVANH et Manuel HIGUERAS



DÉCÈS

13/05/2025 René STADELWIESER, 83 ans

30/05/2025 Jean-Pierre HISS, 72 ans

01/06/2025 Marie NOTHEISEN, 83 ans

24/06/2025 Roger SCHEER, 70 ans

06/07/2025 Jean Michel FENDER, 75 ans

09/07/2025 Charles KLOESS, 88 ans

12/07/2025 Antoine GRINNER, 92 ans

17/07/2025 Marie Claire WALTZ, 92 ans

25/07/2025 Béatrice HECKMANN, 74 ans

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° DE DÉLIBÉRATION	DATES DES CONSEILS	CONCERNE
2025033	22/04/2025	PARCELLE SECTION E N° 669 RENONCIATION RESTRICTION ET SA RADIATION AU LIVRE FONCIER Adopté à l'unanimité
2025034	22/04/2025	PARCELLE SECTION E N° 669 RETRAIT DE L'EMPLACEMENT RESERVE 5 LORS DE LA PROCHAINE EVOLUTION DU PLU Adopté 1 voix contre et 15 pour
2025035	22/04/2025	PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE SPORT Adopté à l'unanimité
2025036	22/04/2025	AFFAIRES DE PERSONNEL : RECRUTEMENT DE SAISONNIERS Adopté à l'unanimité
2025037	22/04/2025	AFFAIRES DE PERSONNEL : OCTROI PRIME EXCEPTIONNELLE Adopté à l'unanimité
2025038	22/04/2025	ANNULATION COMMANDE BORNES LUMINEUSES CHEZ HP PROLED Adopté à l'unanimité
2025039	23/06/2025	CONVENTION DE PORTAGE PISTE CYCLABLE AVEC LA CCCE Adopté à l'unanimité
2025040	23/06/2025	INSTRUCTION EN INTERNE DES DECLARATIONS PREALABLES (DP) POUR PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES D'UNE PUISSANCE INFÉRIEURE OU ÉGALE À 9 KWH Adopté à 1 voix contre et 17 pour
202500041	23/06/2025	INSTRUCTION EN INTERNE DES DECLARATIONS PREALABLES (DP) CRÉANT UNE SURFACE INFÉRIEURE À 20 M² Adopté à l'unanimité
2025042	23/06/2025	DECLASSEMENT DES VOIES DANS LE DOMAINE PUBLIC Adopté à l'unanimité
2025043	23/06/2025	COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 2026/2032 Adopté à l'unanimité
2025044	23/06/2025	CONVENTION AVEC R-GDS POUR GAZ VERT Adopté à l'unanimité
2025045	23/06/2025	FINANCES : DECISION MODIFICATIVE Adopté à l'unanimité
2025046	23/06/2025	AMENAGEMENT ROUTE LIAISON RD 288 ET JONCTION AVANT PROJET DEFINITIF Adopté à l'unanimité
2025047	23/06/2025	"PLAN DE FINANCEMENT DE LA ROUTE DE LIAISON Adopté à l'unanimité"
2025048	23/06/2025	REFECTION DU CITY : TERRAIN MULTISPORT Adopté à l'unanimité
2025049	23/06/2025	CONSTITUTION DE SERVITUDE AUX UME POUR LE POSTE TRANSFORMATION À L'ENTRÉE OUEST Adopté à l'unanimité

N° DE DÉLIBÉRATION	DATES DES CONSEILS	CONCERNE
2025050	23/06/2025	RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION "SPIEL & PARLE" AVEC L'EURODISTRICT POUR LE BILINGUISME Adopté à l'unanimité
2025051	23/06/2025	AFFAIRE DE PERSONNEL : RECRUTEMENT D'UN ANIMATEUR EN ALLEMAND POUR LES ECOLIERS Adopté à l'unanimité
20250052	23/06/2025	AFFAIRE DE PERSONNEL : RECRUTEMENT DE 4 VACATAIRES POUR ASSURER LA SECURITE DES PASSAGES PIETONS POUR LES ECOLIERS Adopté à l'unanimité
2025053	23/06/2025	AFFAIRE DE PERSONNEL : REMBOURSEMENT DES FRAIS D'HERGEMENT LORS DES DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS Adopté à l'unanimité
2025054	23/06/2025	AFFAIRE DE PERSONNEL : MISE A JOUR DU RIFSEEP Adopté à l'unanimité

Une nouvelle barrière en bois pour le bassin de rétention des pluies

Dans le cadre de l'entretien et de la sécurisation du bassin d'orage, situé aux abords du lotissement PréVert 1, la barrière de protection a été renouvelée. Le choix s'est à nouveau porté sur une structure en bois, plus harmonieuse avec l'environnement naturel. Cette intervention allie sécurité, durabilité et intégration paysagère.



DERNIÈRE NOUVELLES DE NORDHOUSE

La vie du village en photos



SIS 67
Cérémonie
de remise de
diplômes et de
galons



Visite de M. ERNY Vice
Président de l'Eurodistrict
pendant les apprentissages
d'Allemand



14 juillet





Maisons fleuries



Palmarès du jury des maisons fleuries

La saison estivale touche à sa fin, mais notre village continue de resplendir grâce aux nombreux efforts de ses habitants. Le fleurissement des maisons et des balcons est bien plus qu'une simple tradition : c'est un véritable investissement pour l'embellissement de notre cadre de vie, et cela contribue à la beauté et à l'attractivité de notre commune.



Un grand merci à tous les participants !

Même si chaque année le nombre de participants est en baisse, nous souhaitons remercier chaleureusement toutes les personnes qui, par leur passion et leur créativité, ont fleuri leur maison, leur jardin ou balcon. Votre participation est essentielle et fait la fierté de notre village.

Le jury a eu le plaisir de parcourir les rues pour admirer ces magnifiques créations et n'a pas manqué de souligner la qualité des compositions florales.



Le résultat est tombé !

Voici les noms des heureux lauréats de notre concours des maisons fleuries 2025 :

1. Mr et Mme ISSENHUTH Antoine
2. Mr et Mme FISCHER Lucien
3. Mr et Mme GOEPP Jean Marie
4. Mr SCHEECK Pierre
5. Mr ROSIN Constant
6. Mr et Mme BENOIT Marc et Dominique
7. Mr SCHMITT Bernard
8. Mr et Mme ROUSSEL Christian et Marie
9. Mr NOTHEISEN Joseph
10. Mr et Mme EHRHARDT Jean-Paul et Martine

Félicitations à tous ! Profitons encore un peu de ces jolies fleurs qui embellissent notre quotidien.



Buckelwaj : Une nouvelle piste de vélo-cross pour les jeunes de la commune !

Une nouvelle piste de vélo-cross dédiée aux enfants de la commune a été créée à l'extrémité de la Rue de Moulin. Ce projet, né d'une demande spontanée et enthousiaste de plusieurs élèves de l'école élémentaire, est désormais une réalité pour le plus **grand plaisir de tous**.

L'idée a émergé lors d'un échange avec des enfants au moment de la rentrée scolaire, qui rêvaient d'avoir un espace où ils pourraient s'amuser à vélo en toute sécurité. Sensible à cette initiative citoyenne et en réponse à leur courrier, le conseil municipal a pris le relais et a travaillé pour concrétiser ce beau projet.

Plusieurs étapes ont été nécessaires :

- **Recherche du terrain** : La commune a trouvé un espace idéal, proche du village et facile d'accès, à l'écart de la circulation automobile.
- **Préparation du site** : Les membres du conseil municipal ont retroussé leurs manches pour procéder au défrichage du terrain.
- **Création de la piste** : Les bosses et les virages ont été façonnés en terre, offrant un parcours ludique et stimulant pour les jeunes cyclistes.

Ce **Buckelwaj** est bien plus qu'une simple aire de jeux. C'est un bel exemple de **démocratie participative**, où les idées des plus jeunes peuvent se transformer en projets concrets. C'est aussi un espace qui encourage le sport, le jeu en extérieur et le partage entre amis.

Nous invitons tous les enfants à **venir découvrir et profiter** de cette nouvelle piste. N'oubliez pas le casque !

La commune remercie chaleureusement les enfants pour leur idée et leur **belle lettre de remerciement**, ainsi que tous les membres du conseil municipal qui ont contribué à la réalisation de cette piste.



REÇU LE
01 AOÛT 2025
Mairie de NORDHOUSE

M. le maire

Je souhaite vous remercier pour le terrain cross créé cette année. Le terrain est très bien et les bosses sont géniales. Cela nous fait plaisir, nous apprécions également que vous nous ayez écouté et fait pour que cela soit possible. Cela vous a coûté du temps, mais vous avez réussi le projet que nous souhaitons. Nous sommes très largement contents de ce magnifique résultat. Merci beaucoup de votre investissement.

Cordialement, Talal Pauline

P.S : Remerciements également de : Abas Abak, Issenb, Alissée et Mickaël Pomare qui avaient aussi eu la

VIE DES ÉCOLES

Une nouvelle fresque pour l'école maternelle !

Notre école maternelle continue à se transformer ! Après le succès de la première fresque qui a enchanté petits et grands, voici la nouvelle fresque pour **l'embellissement de l'entrée de l'école**.

Cette initiative du conseil municipal, dans la continuité de la précédente, vise à créer un **environnement plus joyeux et coloré** pour nos jeunes écoliers. Le thème de cette nouvelle fresque s'inscrit dans la même lignée, avec des motifs inspirés de la nature et du monde enfantin.

Pour mener à bien ce projet, nous avons fait appel de nouveau à l'artiste talentueux, Mr JEHL Guillaume qui a déjà su, par son travail apporter de la magie à notre commune. Cette fresque est un nouveau **symbole de la vitalité** de notre commune et de notre engagement pour le **bien-être** de nos enfants.



Echecs



Les élèves des classes de CP/CE1 et CE1/CE2 se sont initiés au jeu d'échecs dans le cadre d'un projet pédagogique structuré.

Dès les premières séances, les élèves ont découvert les pièces, les règles de déplacement, les principes de base (attaque, défense, échec et mat), ainsi que les premières

tactiques simples. Ces premiers apprentissages ont permis à chacun de développer la concentration, la patience, le respect des règles et le raisonnement logique.

Point d'orgue de ce projet : la participation des élèves de CE1 et CE2 au championnat départemental scolaire d'échecs, qui s'est tenu en janvier dernier et qui rassemblait une cinquantaine d'écoles. Nordhouse termine à une belle neuvième place avec l'équipe la plus jeune du championnat.

Certains ont même remporté plusieurs parties contre des adversaires plus expérimentés, prouvant que l'apprentissage commence par la curiosité et la persévérance, pas par l'âge ou l'expertise.

Face à l'enthousiasme suscité par cette activité, enseignants et élèves espèrent pérenniser le projet l'an prochain,

Les échecs ont permis à nos élèves d'apprendre autrement, de s'exprimer, de réfléchir, et surtout de se dépasser. Une belle leçon d'apprentissage... et de vie.

Football

Vendredi 9 mai 2025, l'après-midi, les entraîneurs de foot de Nordhouse, Alex, Jordan, l'autre Alex et Julien nous ont accueillis au stade.

Pour nous échauffer, nous avons joué à l'épervier. Ensuite, en ateliers, nous avons fait des exercices de passes, des tirs et des slaloms en contrôlant la balle.

Après l'entraînement nous avons mangé du gâteau et bu du sirop de grenadine et de pêche.

Les élèves de CM1-CM2

VIE ASSOCIATIVE

Tournoi de printemps

Face à une météo capricieuse lors de notre tournoi du 4 Mai 2025, plus de 50 équipes ont participé au tournoi, les participants ont fait preuve de détermination, de solidarité et d'un bel esprit sportif.

Notre évènement s'est déroulé dans une ambiance chaleureuse marqué par la bonne humeur et le fair-play malgré les quelques gouttes de pluie du matin.

Sportivement
Le Comité



La fête printanière



Le 18 mai le Comité de gestion de la salle des fêtes organisait la première fête de l'asperge et de la fraise.

Le Président Hiss Florian, dont cette fête lui tenait à cœur, souhaitait valoriser nos deux producteurs locaux, Le Gaec Jardin des fraises et Fender Nicolas. Plus de 200 personnes se sont retrouvées à la salle des fêtes où une animation musicale de FM Light a réussi à faire danser toute l'après midi les convives.

Ce fut une très belle réussite, grâce notamment à la solidarité associative qui a fait de cette après midi une convivialité villageoise. Vivement la prochaine édition.

CIVISME ET CITOYENNETÉ

Pétards et feu d'artifice : un usage strictement réglementé

Dernièrement à Nordhouse, on a constaté une tendance au retour des tirs d'artifice ou aux jets de pétards que ce soit pour une fête dans une salle, dans le jardin ou simplement dans la rue.

Une réglementation locale relative aux pétards et artifices est prise conjointement par les préfets du Bas Rhin et Haut Rhin. Un rappel semble nécessaire !

Tirer un feu d'artifice chez soi : que faut-il faire ?

Si vous souhaitez tirer un feu d'artifice chez vous ou dans une salle, le premier réflexe est de **prévenir la mairie de votre commune**. Vous saurez si l'usage de ces engins pyrotechniques est autorisé et, si oui, sous quelles conditions. Par exemple, certaines communes peuvent autoriser les tirs de feux d'artifice à domicile, uniquement pour des produits de catégories F1 et F2, afin de limiter les risques d'accident.

Mais la mairie ou la préfecture peuvent aussi interdire l'usage des pétards et autres fusées, directement via un arrêté municipal ou préfectoral pour différentes raisons. **A Nordhouse ces tirs**

sont interdits ! Ceci se justifie par l'exemple de l'été en période de sécheresse, afin de prévenir tout risque d'incendie causé par un engin pyrotechnique.

Il est également important d'être sensible aux animaux. Les pétards et feu d'artifice n'ont rien de naturels. Ils peuvent avoir des conséquences importantes voire irréversibles sur la stabilité et l'équilibre des animaux, qu'ils soient domestiques ou sauvages. Penser à eux !

Par ailleurs, malgré l'aspect divertissant, il est important de rappeler que l'usage de feux d'artifice doit être réalisé avec beaucoup de prudence. Mieux vaut donc lire attentivement le mode d'emploi avant tout allumage. Il est d'ailleurs conseillé d'éviter les produits pyrotechniques dont la notice n'est pas rédigée en français.

En cas d'accident ou de dégradations liés à l'utilisation d'un pétard ou d'un engin pyrotechnique, le responsable est passible de 10 ans d'emprisonnement et de 150 000 euros d'amende. L'usage de feux d'artifice non homologués est, lui, passible d'une amende de 1500 euros.

Les batteries au Lithium : les bons gestes à adopter

Voitures électriques, smartphones, ordinateurs, écouteurs, enceintes audio, outils, cigarettes électroniques, jouets, et, avec le développement des mobilités douces, vélos et trottinettes électriques... De nombreux objets du quotidien sont équipés de batteries au Lithium, mais leur utilisation n'est pas sans risque.

De ce fait, les sapeurs-pompiers sont de plus en plus régulièrement confrontés à des incendies impliquant des appareils équipés de batteries au Lithium.

Incendie, explosion, intoxication... quels sont les gestes du quotidien à adopter ?

Conseils de prévention

FEU DE BATTERIE

PRÉVENTION



Stockage et recharge :

- Protégez les batteries de la chaleur, du rayonnement solaire direct, de l'humidité et du gel.
- Ne rechargez jamais les batteries la nuit ou pendant votre absence.
- Ne pas charger l'appareil s'il est endommagé ou s'il a subi un choc, ou si la batterie est déformée ou fissurée. Ne pas essayer de le réparer soi-même, l'isoler dans un endroit sûr et contacter un service agréé pour le recyclage ou l'élimination sécurisée.
- Surveillez les signes de dégradation (diminution significative de l'autonomie de la batterie, surchauffe anormale, gonflement de la batterie, problèmes de

charge...). Dans ce cas, faire remplacer la batterie par un professionnel.

- Redoublez de vigilance lorsque vous rechargez une batterie qui n'a pas été utilisée durant un certain temps : une décharge profonde de la batterie augmente le risque d'incendie lors de la recharge.
- Chargez vos appareils sur une surface résistante au feu et éloignés d'objets inflammables.
- Évitez de stocker ou de recharger les appareils dans les circulations, couloirs ou entrée, cela pourrait empêcher l'évacuation de votre domicile en cas d'incendie.
- Évitez de stocker vos vélos, trottinettes ou autres engins de mobilité douce dans un lieu de vie.

Matériels :

- Privilégiez le matériel d'origine, homologué et de bonne qualité et respectez les consignes du fabricant.
- Vérifiez que votre chargeur respecte les normes européennes. Directives de basse tension (2014/35/UE), de compatibilité électromagnétique (2014/30/UE) et de sécurité (EN62368-1).

Véhicules électriques :

- Pour les véhicules électriques, assurez-vous que les bornes de recharge soient conformes à la NF C 15-100 et installées par un technicien certifié « IRVE ».

- Recharger un véhicule électrique sur une prise classique est possible, mais déconseillé pour un usage régulier en raison des risques de surchauffe, de lenteur et de sollicitation excessive du circuit électrique.
- Pour une recharge sûre et efficace, privilégiez une prise renforcée (Green-Up/IEC 60309) ou une borne murale dédiée installée par un professionnel.
- En cas d'utilisation occasionnelle, vérifiez que la prise et le câblage sont en bon état et ne chauffent pas. À éviter : prises anciennes, multiprises et utilisation prolongée sans contrôle.

**Signes précurseurs d'un incident**

Avant un incident, il peut y avoir des signes précurseurs :

- appareil ou batterie anormalement chauds, gonflés ou bombés ;
- émission d'un sifflement ou d'un bruit sec ;
- dégagement d'une odeur inhabituelle ou de fumée.

La cinétique d'un emballement thermique est extrêmement rapide, en quelques secondes seulement, une surchauffe peut dégénérer en un incendie ou même provoquer une explosion.

Conduites à tenir en cas d'incident

Et si, malgré toutes ces précautions, un incendie se déclenche : que faire ?

- Ne vous mettez pas en danger en essayant d'éteindre vous-même l'incendie. En effet, si l'emballement thermique est déclenché, la réaction peut être violente et extrêmement rapide ;
- évacuez le logement avec tous les occupants ;
- fermez les portes ;
- une fois en sécurité, composez le 18.

Rappel : le DAAF (détecteur avertisseur autonome de fumée) est un complément de sécurité. Son installation a été rendue obligatoire dans tous les lieux d'habitation (décret n°2011-36 du 10 janvier 2011).

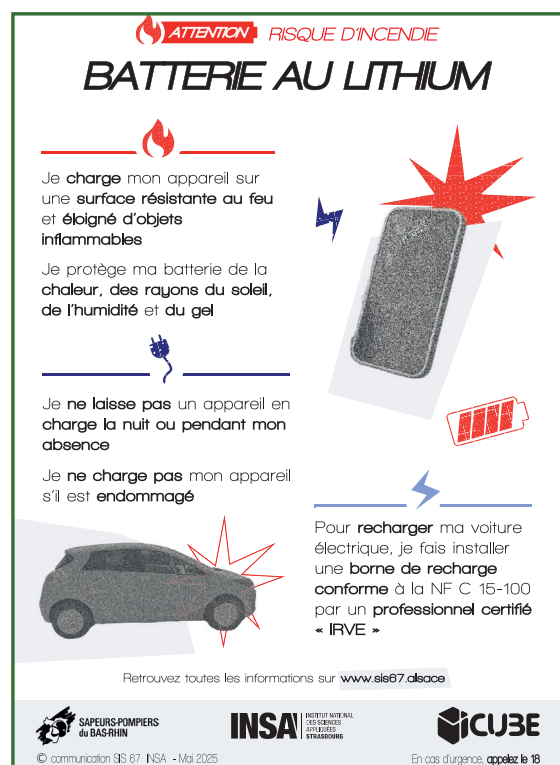
Pour une protection optimale, il est recommandé d'installer plusieurs DAAF (couloirs ou paliers, chambres, pièces de vie et sous-sol).

Fin de vie des batteries

Les batteries contiennent des matériaux dangereux et toxiques et doivent donc être recyclées de manière adaptée.

Rapportez vos batteries dans des points de collectes adaptés ou en déchetteries.

Le risque d'incendie est fortement accru lorsqu'une batterie se retrouve parmi les déchets classiques.



DEVELOPPEMENT DURABLE

Chauves-souris info !!!

Les chauves-souris sont des espèces strictement protégées, ainsi que leurs habitats, au niveau national par l'Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ; outre les individus, les gîtes de reproduction, d'hibernation et de transit sont également protégés. Il est donc interdit de porter atteinte à ces gîtes.

En Alsace, 25 espèces ont été recensées à ce jour, dont une dizaine qui occupent uniquement des constructions humaines. Elles sont toutes **absolument inoffensives** et strictement protégées.

Ces animaux sont incapables de construire, ni d'aménager un « nid » ; on utilise à la place le terme de « gîte ». Ils profitent ainsi des fentes dans un mur, des espaces sous les tuiles, des combles inutilisés...

La présence des chauves-souris dans les habitations (constructions anciennes ou modernes) est donc normale. Leur cycle biologique est rythmé par **deux périodes principales** :

1/ l'hibernation (octobre à mars/avril), au cours de laquelle les chauves-souris vivent au ralenti et demeurent à l'abri dans des fentes profondes, des espaces abrités du gel, des fentes d'une charpente, etc... Les animaux sont alors en léthargie, immobiles dans leur gîte et leur présence n'est pas décelable.

2/ la reproduction (avril à septembre), pendant laquelle les femelles se regroupent en maternités pour élever leur progéniture. Elles occupent alors les lieux chauds : greniers, fentes des murs, bardage en bois, caissons de volets roulants... Chaque femelle met au monde un seul jeune (rarement 2), dont les chances de survie sont étroitement liées à la quiétude du gîte.

Suivant les espèces, **les effectifs peuvent** varier de quelques dizaines d'individus à quelques centaines d'individus. Mais pour une colonie sur un secteur géographique donné, les effectifs restent stables d'une année sur l'autre.

La biologie des chauves-souris est intimement liée aux conditions climatiques ce qui peut modifier le comportement des animaux et les inciter à changer de gîte/exposition/emplacement.

À noter également que lorsque les jeunes sont à l'envol, la **colonie commence à se disperser** : les femelles partent les premières (fin juillet/début août) puisqu'elles vont partir rejoindre les mâles, suivent ensuite les jeunes.



« Chauves-souris info »

D'avril à août, les femelles se regroupent parfois dans les bâtiments pour mettre bas. Cela peut occasionner du bruit (déplacement des individus, cris « sociaux » de communication entre individus), des déjections et de l'urine. La gêne occasionnée va durer quelques mois, le temps que les femelles élèvent leurs petits. Il est donc nécessaire d'être patient.

Vous avez des questions sur les chauves-souris : comment cohabiter en bonne entente avec elles, que faire quand on trouve une chauve-souris blessée ou en difficulté ?

Contactez les spécialistes de votre relais local.

Il faut éviter de manipuler les chauves-souris (surtout sans gants) !



Des gestes simples pour participer à leur préservation

- Si une colonie de chauves-souris est présente chez vous (derrière vos volets, dans votre grenier, etc.), il est important de la préserver de tout dérangement. Les chauves-souris sont fragiles. Lorsqu'elles paniquent, les jeunes accrochés aux femelles peuvent tomber à terre et mourir.
- Préserver quelques herbes hautes dans le jardin favorisera les insectes et par conséquent les chauves-souris.
- Evitez d'utiliser des pesticides.
- Parlez autour de vous de l'importance de la conservation des chauves-souris.



Vespertilion à oreilles échanquées



Action !

Opération « Refuge pour les chauves-souris »

Créez votre refuge, c'est très simple ! Particuliers ou collectivités, il suffit de signer une convention avec une structure locale spécialisée dans la protection des chauves-souris.

Des actions de préservation menées dans le Grand Est

♦ **Le suivi et le comptage des populations** sont menés par les associations naturalistes et en majorité par des bénévoles passionnés.

Quelques mesures de protection des sites de mise bas et d'hibernation :

- ♦ La contractualisation (convention de gestion, bail emphytéotique, Refuge pour les chauves-souris) entre un propriétaire et une association de protection de la nature.
- ♦ La mise en protection des sites par l'installation de grilles anti-intrusion ou l'amélioration des conditions d'accueil pour les chauves-souris.

♦ **La sensibilisation de différents publics** (scolaire, professionnel, grand public) : de nombreuses animations sont réalisées chaque année, notamment lors de « la Nuit internationale de la Chauve-souris ».

www.nuitdelachauvesouris.com



Pour plus d'informations, contactez vos relais locaux :

► CHAMPAGNE-ARDENNE :

Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne – 9 rue Gustave Eiffel – 10430 ROSIÈRES-PRÈS-TROYES
<http://cen-champagne-ardenne.org/> – T : 03 25 80 50 50 – E : secretariat@cen-champagne-ardenne.org
<http://www.chiropteres-champagne-ardenne.org/>

► ALSACE : GEPMA - 8, rue Adèle Riton – 67000 STRASBOURG – <http://gepma.org/>

T : 03 88 22 53 51 – E : contact@gepma.org
 Vous êtes propriétaire public ou privé et vous souhaitez encourager la présence de chauves-souris dans vos espaces bâtis ou votre jardin ? Pôle Médiation Faune Sauvage : T : 06-87-14-66-78 / 03-88-04-42-12
 E : alsace.mediation@lpo.fr

► LORRAINE : CPEPESC Lorraine - Centre Ariane 240, Rue de Cumène – 54230 NEUVES-MAISONS

<http://www.cpepesc-lorraine.fr/> – T : 03 83 23 19 48 – E : contact@cpepesc-lorraine.fr
 Chauve-souris info – T : 06 43 68 91 00 – E : info@cpepesc-lorraine.fr

Dépliant édité grâce au soutien de :



Réalisation : Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne

Conception : Piment noir - 2017

Crédits photos : L. Arthur, Y. Peyraud, J. Vittier.



La forêt de Nordhouse : s'adapter aux changements tout en visant une gestion durable des ressources

La commune possède 128 Ha de forêts.

Les forêts publiques, qu'elles soient communales ou domaniales, relèvent du régime forestier.

Le régime forestier : le cadre juridique de référence

Toutes les forêts appartenant à des collectivités dépendent d'un régime juridique spécifique : le régime forestier. La mise en oeuvre de ce régime est confiée par la loi à l'ONF.

Le **régime forestier** définit un certain nombre de règles apportant une garantie de **gestion durable des forêts publiques**. Il prend en compte les fonctions économique (production de bois), écologique (préservation de la biodiversité, prévention des risques naturels) et sociale (accueil du public) de la forêt. Il confère un véritable **statut de protection** du patrimoine forestier contre les aliénations, les défrichements, les dégradations, les surexploitations et les abus de jouissance.

Il est mis en oeuvre par l'ONF (Office National des Forêts) qui assure la gestion multifonctionnelle et l'entretien de ces espaces naturels.

L'ONF assure ainsi la **préservation du patrimoine forestier** (surveillance des forêts, suivi foncier, prévention de risques naturels) et sa **valorisation** (élaboration et mise en oeuvre de l'aménagement forestier, commercialisation des bois).

Les documents de gestion durable

Etabli sur proposition de l'ONF, et validés par le conseil municipal, le document d'aménagement est décidé pour 20 ans : concrètement, ce plan de gestion précise par exemple les essences à privilégier, les plantations à envisager et la régénération à obtenir. Il quantifie et planifie les récoltes de bois ainsi que les travaux à réaliser, au regard des enjeux économiques, sociétaux et environnementaux de la forêt (accueil du public, préservation de la biodiversité, réduction des risques naturels...). C'est la feuille de route des travaux forestiers annuels.

Nouveau défi pour le plan de gestion futur 2027-2047

Le dernier plan de gestion durable de Nordhouse se termine le 31 décembre 2026 : le nouveau plan 2027-2047 est donc en cours d'élaboration. Il se fonde sur des études très approfondies du milieu naturel, des aléas climatiques, de la composition et de l'état des peuplements, du contexte socio-économique du territoire et de la gestion forestière antérieure. La gestion durable des forêts devient essentielle face à l'augmentation constante de la pression sur les ressources naturelles. En première ligne du changement climatique, elles doivent être protégées pour continuer à stocker du carbone, fournir du bois et préserver leur biodiversité.

Composée essentiellement de chênes, d'érables, de hêtres et de frênes, la forêt communale de Nordhouse a depuis quelques années beaucoup souffert des aléas climatiques : sécheresse, bourrasques et mini tornades, hausse des températures ... A cela s'ajoutent des maladies cryptogamiques telle que la chalarose du frêne ayant entraîné la mortalité de la quasi-totalité du peuplement des frênes.

Les travaux de replantation sont donc primordiaux pour assurer la pérennité de la forêt ! Le nouveau défi des techniciens forestiers consiste à trouver les espèces qui seront capables de grandir avec ces nouveaux facteurs climatiques. Les choix sont donc guidés par une diversité des essences et des espèces à tempérament méditerranéen, ou capables de supporter des épisodes de sécheresse. Les variétés privilégiées sont actuellement par exemple **le chêne pédonculé, l'érable sycomore et l'érable plane, le noyer noir d'Amérique, le poirier, le pommier, le sorbier commun, l'aulne glutineux et l'orme**.

Un plan national de sauvegarde des forêts

Le coût d'exploitation de la forêt, et en particulier celui de la replantation massive face au dépérissement, est une composante non négligeable du budget des communes. Afin d'aider celles-ci à préserver ce patrimoine, et conscient des enjeux qu'il représente, le gouvernement a mis en place une série de mesures pour aider à financer ce reboisement.

Nordhouse présentera pour les travaux de 2026, un dossier de demande d'aides afin de compenser les abattements importants de frênes. Les conditions de prise en charge du plan France d'Avenir d'Alsace et France 2030 nécessitent de répondre à de nombreux critères, dont une surface minimale de plantation, ce qui oblige à regrouper les plantations habituellement faite annuellement, sur 2 voire 3 ans. Les parcelles concernées seront les lots 26, 31 et 32, pour une surface d'environ 3 Ha. Les aides permettront de financer ces travaux à hauteur de 80%.

Mesures compensatoires environnementales : elles accompagnent chaque projet

Piste cyclable et zones humides

La Communauté de Communes du Canton d'Erstein (CCCE) poursuit activement sa politique de développement des modes de déplacement doux, dans le but de réduire l'usage de la voiture entre les communes du territoire.

C'est dans ce cadre qu'est prévue la création d'une piste cyclable reliant Nordhouse à la piste cyclable du canal du Rhône au Rhin. Afin de rendre ce projet possible, la commune de Nordhouse a révisé son Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour permettre la réalisation de l'aménagement prévu et son passage dans la forêt classée.

Par ailleurs, son tracé impacte des milieux naturels (zones humides), ce qui implique de mettre en œuvre des mesures compensatoires prévues par la réglementation, notamment en matière de défrichement et de Loi sur l'Eau.

La commune de Nordhouse a donc recherché des parcelles aptes à la mise en place de ces mesures compensatoires, sachant que la surface impactée doit être compensée par une surface 4 fois plus grande que la surface initiale. Une solution a été trouvée via une parcelle humide autrefois boisée située au sud du plan d'eau de Plobsheim, proche du canal de décharge de l'Ill. Elle sera utilisée pour créer une forêt rhénane, avec la plantation d'essences forestières locales adaptées aux milieux humides. Ces aménagements seront réalisés puis entretenus par la CCCE et contribueront à préserver la biodiversité locale en offrant un habitat propice à une variété d'espèces végétales et animales. Des plantations de plusieurs espèces d'arbres et de roseaux vont donc être effectuées. La commune restera propriétaire du terrain.

Champ captant de Plobsheim et forêt de Nordhouse

Le projet de champ captant à Plobsheim, inscrit dans le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) de l'Eurométropole adopté en 1994, a pour objectif de renforcer et sécuriser l'approvisionnement en eau potable de l'agglomération strasbourgeoise, aujourd'hui assuré à 80 % par le seul champ captant du Polygone.

Le chantier, démarré en 2016, a permis d'installer les canalisations et les bâtiments nécessaires à l'exploitation. Toutefois, plusieurs étapes restent à valider avant la mise en service : actualisation de l'étude d'impact, déplacement du point de rejet des eaux de pompage (déjà réalisé) et prolongation de la durée des pompages d'essai.

La proximité de la forêt de Nordhouse, caractérisée par une végétation mésophile, est à prendre en compte. Certaines zones plus humides pourraient être affectées par une baisse du niveau de la nappe, bien que celui-ci soit estimé à quelques centimètres seulement !

La mesure compensatoire qui sera mise en œuvre consiste à engorger tout ou partie des zones humides de ce site en créant une lame d'eau qui maintiendra l'engorgement de sols. Les dépressions seront ainsi alimentées une partie de l'année à partir du champ captant. Les travaux prévus comprennent :

- 3 merlons de terre
- 5 passages à gué
- 3 fosses de dissipation d'énergie
- 3 fossés de raccordement
- 1 puits de pompage dédié à cette zone

Le budget estimé de ces travaux est de 350 000 € HT, entièrement financé par l'Eurométropole de Strasbourg. Ces travaux sont une condition préalable à la reprise des pompages d'essai, dernière étape avant la mise en service de cette nouvelle ressource en eau.

La commune a rencontré les services de l'Eurométropole et les écologues du bureau d'études qui accompagnent le projet à plusieurs reprises en 2024 et 2025. Elle a également convié l'ONF, gestionnaire de la forêt, à une rencontre sur le terrain au début de l'été afin d'inscrire les ouvrages à réaliser dans le programme d'exploitation à venir pour garantir la pérennité des mesures compensatoires.

Récupération et gestion des eaux de pluie sur mon terrain

L'eau de pluie, une ressource pour mon jardin !

Le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA), en partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, lance une **opération de déraccordement et de mise à disposition de cuves de récupération des eaux de pluie** à destination des habitants des communes de **Bolsenheim, Erstein, Hindisheim, Hipsheim, Ichtratzheim, Limersheim, Nordhouse, Osthouse, Schaeffersheim et Uttenheim.**

Une démarche qui s'illustre par la proposition d'une aide entre **60 % et 80 %** pour l'acquisition de cuves de récupération d'eau de pluie et de leurs équipements, parmi différents modèles hors-sol et enterrés, selon vos besoins. **Cette subvention vous est proposée à la condition du déraccordement du réseau d'assainissement d'une partie des eaux pluviales issues de votre toiture.** Le trop-plein de la cuve est infiltré sur votre terrain, permettant à l'eau de pluie de réintégrer le cycle naturel de l'eau et ainsi de recharger la nappe.

Les objectifs ?

- Réaliser des économies d'eau potable en utilisant les eaux de pluie pour arroser son jardin et laver sa voiture par exemple ;
- Lutter contre les effets du changement climatique en rechargeant la nappe et en réhydratant les sols ;
- Limiter les risques de débordements du réseau d'assainissement et de pollution du milieu naturel par temps de pluie.

Un acte citoyen qui s'inscrit dans le cadre de la gestion durable des eaux pluviales et participe ainsi à la préservation de la ressource en eau en rétablissant le cycle naturel de l'eau.

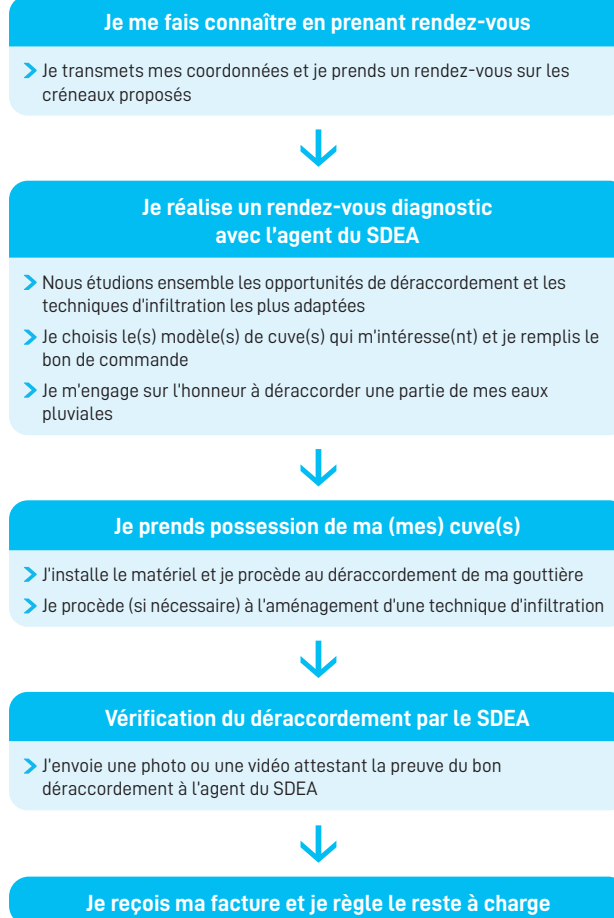
Afin de bénéficier de cette opération, prenez rendez-vous avec l'agent du SDEA référent de la campagne en appelant le **03 88 19 31 52 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h.**



Des exemples de techniques d'infiltration des eaux pluviales sont disponibles dans le « **Guide pratique pour la gestion des eaux pluviales en domaine privé** » ;

Conseils et recommandations pour les particuliers » via le QR-code et sur le site internet du SDEA.

QUELLE EST LA DÉMARCHE À SUIVRE ?



NOUS CONTACTER

Prenez rendez-vous en appelant le **03 88 19 31 52**
De 9h à 12h et de 14h à 16h



POUR TOUT COMPLÉMENT D'INFORMATION, CONTACTEZ LE SDEA

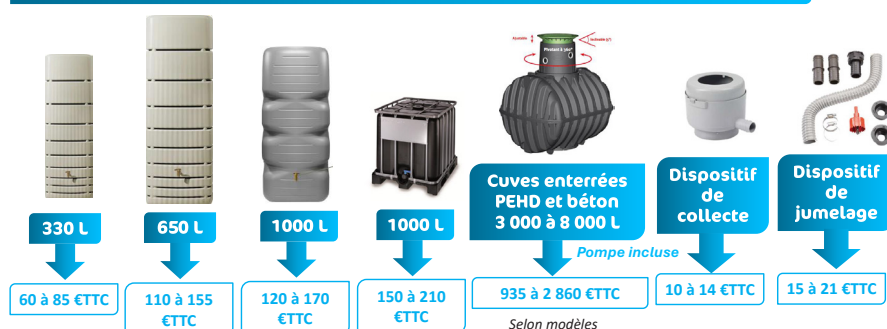
Par téléphone au 03 88 19 29 99
Ou via le site internet sur www.sdea.fr



sdea.fr

Les modèles disponibles

Exemple de reste à charge pour une subvention entre 60 % et 80 %



Prix estimatifs selon marché en cours

La Trame Verte et Bleue : protéger la biodiversité



La Trame Verte et Bleue (TVB) vise à préserver et restaurer un réseau de continuités écologiques, indispensable à la survie des espèces animales et végétales. Elle leur permet de circuler, se nourrir, se reproduire, se reposer. En somme, d'assurer leur cycle de vie malgré un environnement parfois fragmenté par les activités humaines.

Depuis 2007, cette démarche est inscrite dans les politiques d'aménagement du territoire, avec pour objectif de protéger la biodiversité tout en améliorant la qualité de vie et l'attractivité résidentielle et touristique des communes. Les réservoirs de biodiversité peuvent être connectés via des corridors écologiques afin de créer un maillage de trame verte et bleue. Le vert représente les milieux naturels et semi-naturels terrestres : forêts, prairies... et le bleu correspond aux cours d'eau et zones humides : fleuves, rivières, étangs, marais...

La Communauté de Communes du Canton d'Erstein s'inscrit dans cette dynamique avec l'aide des communes.

Le territoire de la CCCE est caractérisé par un environnement remarquable constitué :

- d'un fleuve (le Rhin)
- de 2 réserves naturelles nationales (Ile de Rhinau et Erstein) et une réserve biologique domaniale (Daubensand)
- d'une rivière (l'Il, principale rivière d'Alsace) et d'un canal (Rhône au Rhin)
- de forêts alluviales et de forêts de plaine (Rischwald,...)
- de zones humides remarquables ou ordinaires (Ried, Bruch de l'Andlau,...)
- des sites Natura 2000 (Rhin Ried Bruch de l'Andlau,...)
- d'un réseau de rivières secondaires (Andlau, Scheer,...)
- de nombreux cours d'eau d'origine phréatique
- d'une nappe phréatique remarquable
- la présence de très nombreuses espèces protégées

Il est primordial de protéger cet environnement exceptionnel en créant un maillage de trames vertes et bleues. Le Grenelle de l'environnement encourage à la création de ces trames.

Des exemples de ce maillage peuvent se traduire de la façon suivante :

Établir un maillage de trames vertes et bleues le long des cours d'eau d'intérêt avec comme ligne directrice une suite de prairies sur 25 mètres de large au minimum de part et d'autre des cours d'eau. Ces prairies seraient complétées avec une alternance d'éléments fixes du paysage tels que des haies, des bosquets, des arbres isolés et des vergers hautes tiges. La réalisation d'un corridor écologique de 25 m constitué de prairies, de bosquets et de haies permettrait de filtrer l'eau à proximité des cours d'eau et de constituer une barrière physique contre les pollutions d'origine agricoles.

1

Signature de conventions
avec les propriétaires et exploitants pour une conversion des terres sur 25 mètres au minimum le long des cours d'eau

2

Plantation de prairies, de haies et d'arbres trognes (têtards) : réservoir de biodiversité, marqueur du paysage, patrimoine culturel paysan, élément traditionnel du paysage en voie de disparition.

3

Mise en place de contrats MAEC :
Charte avec les agriculteurs pour l'entretien et la valorisation des espaces prairiaux et des haies, mise en œuvre de fauches tardives

4

Établissement d'un réseau de mares.
Protection de toutes les zones humides et prairies.

5

Création de sentiers pédagogiques et d'espaces ludiques pour sensibiliser le public à la biodiversité, aux paysages du Ried, à la protection des cours d'eau,...

6

Acquisition foncière des terres agricoles situées à proximité des cours d'eau.

Au préalable à toute action, un inventaire et un état des lieux des corridors écologiques actuels et potentiels et des réservoirs de biodiversité a été dressé par les bureaux d'études de la CCCE, Biotop et Acteon Environnement, puis validés avec les élus de la commune, dans le but final de co-crée avec tous les acteurs du territoire un plan d'actions visant à préserver et restaurer ces continuités écologiques et réservoirs de biodiversité, éléments constitutifs de la Trame Verte et Bleue.

A Nordhouse, les élus et les représentants de la CCCE accompagnés des bureaux d'étude environnementaux se sont réunis en juin et certaines propositions ont été faites pour intégrer cette démarche de restauration de la TVB :

- inclure les travaux d'ouvrages permettant la continuité "bleue", réalisés dans le cadre des mesures compensatoires du champ captant,
- diversifier les lisières en collaboration avec les travaux de l'ONF, ces zones de transition entre milieux naturels (forêt, prairie, culture...), qui jouent un rôle clé dans les écosystèmes,
- étudier la faisabilité de la création d'une mare, qui servira de refuge à de nombreuses espèces (amphibiens, insectes, oiseaux...)
- lorsque cela est possible, achats de terrains pouvant servir de refuge.

La Nouvelle cartographie Trame verte et bleue est annexée au SRADDET modifié en cours de consultation. Cela ne lui donne pas un caractère contraignant, l'objectif est bien de pouvoir mettre à disposition des territoires un outil de connaissance et d'aide à la prise de décision pour tenir compte des enjeux écologiques dans les choix d'aménagements du territoire.

Agir pour la Trame verte et bleue, c'est par exemple :

- Identifier les continuités écologiques et les préserver
- Planter des haies d'essences locales et des vergers haute-tiges
- Favoriser la biodiversité dans les exploitations agricoles
- Créer un passage à faune au-dessus d'un axe routier
- Rétablir la continuité écologique des cours d'eau
- Créer un réseau de mares et de zones humides
- Développer la nature en milieu urbain et périurbain
- Planifier des actions trame verte et bleue sur le territoire
- Sensibiliser les habitants à la trame verte et bleue

Datura : Attention danger !

Le datura est une espèce végétale originaire du Mexique et du sud-ouest des États-Unis, qui a été introduite en Europe au XVIIIème siècle. La plante pousse spontanément dans divers milieux. Elle peut ainsi être retrouvée dans les prairies, zones abandonnées, décombres, friches, bords de routes/chemins... Aujourd'hui répandu en France, elle est avant tout considérée comme une mauvaise herbe dans les champs cultivés.

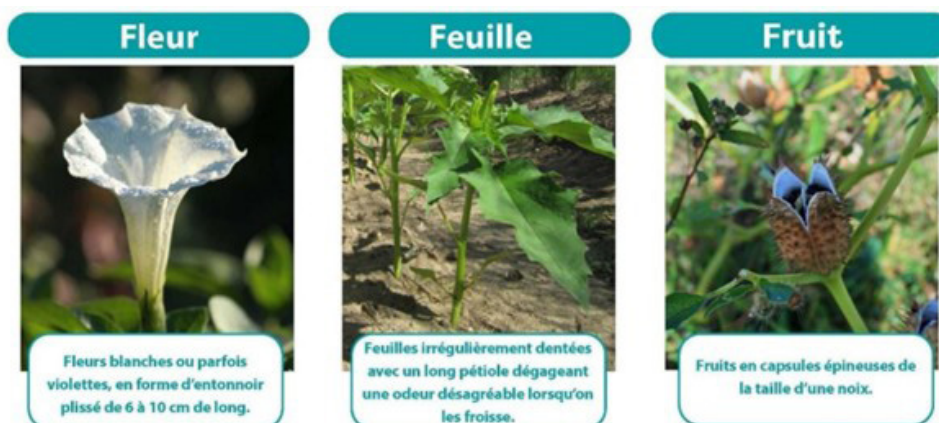
Le datura, de la même famille que les tomates, est connu pour la production de substances toxiques (alcaloïdes) qui sont présentes dans toutes les parties de la plante, en quantités variables (feuilles, fleurs et graines). En cas d'ingestion, les symptômes apparaissent très rapidement, en quelques heures. Leur gravité dépend de la quantité de substances toxiques ingérée, mais l'intoxication peut être mortelle. Elle peut être particulièrement sévère chez l'enfant.

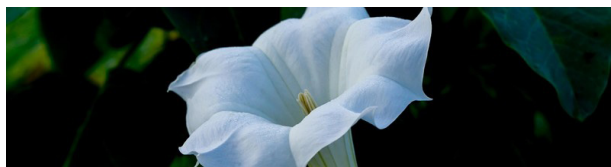
C'est donc une plante toxique et envahissante.

Parmi les différentes espèces existantes, le datura stramoine fait partie de celles que l'on retrouve le plus en Grand Est.

Comment reconnaître le datura stramoine ?

Le datura stramoine est une plante luxuriante pouvant mesurer généralement entre 30 cm et 2 m de haut.





Comment agir ?

La lutte contre le datura stramoine est nécessaire car c'est une plante toxique et envahissante. Elle peut être consommée accidentellement et provoquer d'importantes intoxications.

En cas de présence dans votre jardin, il est conseillé **d'arracher la plante, impérativement muni de gants**, avant l'apparition des graines. Si des graines sont présentes, il vaut mieux ne rien faire, pour éviter de disséminer la plante.

Si elle est observée dans un lieu public (sentier, rond-point, ...), **il est recommandé de prévenir la commune**.

Les daturas toujours en vente libre

Les daturas représentent un genre de plantes bien connu pour leurs **fleurs majestueuses en forme de trompettes**. Malgré une **toxicité connue**, des espèces horticoles sont cultivées et ornent malheureusement parfois certains **espaces verts et jardins d'amateurs**, voire s'en échappent.

Elles sont toujours **vendues en jardinerie** et depuis le 1^{er}

juillet 2021, les distributeurs ou vendeurs de végétaux sont obligés d'informer les acquéreurs sur la susceptibilité de ces plantes vivantes de porter atteinte à la santé humaine.

Aller plus loin :



- FREDON Grand Est : www.fredon.fr/grand-est/
- Contact par mail : ambroisie@fredon-grandest.fr



- L'observatoire national des ambrosies : <https://ambroisie-risque.info>

Le saviez-vous Brugmansia ou datura ?

On confond très souvent ces deux plantes de la famille des Solanacées, dont le point commun est de présenter de grosses fleurs en trompette. Elles sont cependant bien différentes l'une de l'autre : le brugmansia est une plante ligneuse et vivace de type arbuste, aux fleurs retombantes ; le datura est une plante herbacée annuelle aux fleurs dressées. Elles sont toxiques l'une comme l'autre ...

PATRIMOINE

Isoler sa maison : des travaux efficaces



avec



Avant les années 1990, les constructions n'intégraient pas des critères de performances énergétiques aussi importants qu'aujourd'hui. Ainsi, qu'il s'agisse d'une maison ancienne en torchis, en briques des années 60, ou de murs déjà isolés par l'intérieur des années 80, pour s'adapter au contexte énergétique actuel, il convient d'améliorer l'isolation avec des **techniques adaptées** au mode constructif.

L'efficacité d'une isolation est notamment caractérisée par sa **résistance thermique**, qui représente sa capacité à s'opposer aux transferts de chaleur. Elle dépend du matériau et de l'épaisseur posée. Pour atteindre une **résistance thermique performante sur un mur**, une isolation extérieure de 14 à 19 cm d'épaisseur est préconisée, selon la paroi et l'isolant choisi.

On entend souvent que l'isolation va étouffer le bâti. En réalité, il ne s'agit pas d'air mais plutôt d'humidité. Il faut en effet continuer à évacuer l'humidité intérieure, car en hiver la vapeur d'eau contenue dans l'air va chercher à traverser les parois pour rejoindre l'extérieur. Cela peut créer de sérieux désordres

dans l'isolation si la paroi n'est pas conçue correctement. Une **ventilation (VMC) avec des débits suffisants** est donc impérative pour limiter ces risques. Attention également **si une isolation intérieure est déjà présente** : un dimensionnement précis doit être réalisé par un professionnel pour éviter les dégradations.



L'espace France Rénov' du Canton d'Erstein peut vous accompagner gratuitement pour identifier les **travaux d'isolation adaptés** à votre logement !

Crédit photo : Alexandra Koeniguer

Contact : Mme Sarah Jaccomard, conseillère France Rénov', via le formulaire suivant <https://www.cc-erstein.fr/formulaire-france-renov> ou par téléphone au **03 90 60 70 03**. Sur rendez-vous à la maison France Service, 2 rue de la Savoie à Erstein.

MAIRIE DE NORDHOUSE



Horaires pour l'accueil du public

- lundi, mardi, mercredi, vendredi de 8h00 à 12h00, le jeudi matin fermé
 - le jeudi après-midi de 16h00 à 19h00
 - le samedi matin de 8h00 à 11h00 et de 9h00 à 12h00 (permanence du Maire)
 - le mercredi matin de 11h à 12h et jeudi de 16 à 18h: permanence pour les jeunes - le jeudi de 17h à 19h : permanence urbanisme
- Rencontre avec le Maire ou les adjoints sur rendez-vous

Pour consulter les compte-rendus des conseils municipaux, le PLU et le PPRI : mairie@nordhouse.fr

SANTÉ



Pharmacie Sainte Claire

87A rue Verte - Tél : 03 88 98 14 14
Du lundi au vendredi 08:30-12:00,
14:00-19:00 - samedi : 08:30-12:30
dimanche Fermé

Médecins généralistes

SCM BERNARD Léa & ROTIER Lisa
& MICHEL BERTANI Virginie
85A, rue des Forgerons
Tél : 03 67 37 00 73

Kinésithérapeute

SCHEER-KIRSCHNER Anne
39 rue Moulin - Tél : 03 88 98 00 17

Chirurgien-Dentiste

Andreï RADV BOGORIN
29 rue Printemps - Tél : 03 88 98 96 96

URGENCES



- **15** SAMU
- **17** Police / Gendarmerie ou Gendarmerie d'Erstein : bta.erstein@gendarmerie.interieur.gouv.fr ou **03 88 98 01 45**
- **18** Pompiers
- **112** Appel d'urgence européen
- **114** Services aux malentendants
- **115** Accueil sans Abri
- **119** Allo Enfance maltraitée
- **116 000** Enfants disparus
- **0800 840 800** Sida Info Service
- **3919** Violences sexistes et sexuelles
- **sécurité gaz 24h/24** : 03 88 75 20 75
- **eau (SDEA)** : 03 88 19 97 09

COMMERÇANTS



Boulangerie Pâtisserie L'Atelier Paume de Pain

Tél : 03 88 59 41 67 / 13, rue du Ried
Lundi 06:00 - 13 :00
Du Mardi au vendredi
06:00 - 13 :00 / 15 :30 - 18:30
Samedi 06:00 - 12:00
Dimanche Fermé

Fruits et Légumes

Les Légumes du Moulin

Tél : 06 85 16 88 59
Lieu-dit Neuland / Rue du Moulin
Vendredi 08:00 à 11:00 / 17:00 à 19:00
Samedi 09:00 - 12:00

Fleuriste

Jamais 100 fleurs

Tél 06 75 22 83 55 / 45, rue des Prés
Du lundi au vendredi : 8h30-19h
Samedi matin : sur rendez-vous
Samedi après midi : 14h-18h30
Dimanche matin : sur rendez-vous

Flowertruck

Tél : 06 95 03 88 73

Mme Raphaëlle Isenmann - Daugé
5B rue du Maire Reibel

RESTAURANTS HORAIRES HORS CONFINEMENT



Au Soleil

Tél 03 88 98 66 18 / 6, rue Zoll
Lundi 11:45 - 14:00
Mardi 11:45 - 14:00 / 18:45 - 21:30
Mercredi fermé
Jeudi et Vendredi 11:45 - 14:00 / 18:45 - 21:30
Samedi 18:45 - 21:30
Dimanche 11:45 - 14:00

La Clé des Champs

Tél 03 88 98 10 92 / 171, rue de l'Ecole
Lundi au Mercredi 11:45 - 14:00
Jeudi 11:45 - 14:00 / 19:00 - 21:00
Vendredi 11:45 - 14:00 / 19:00 - 21:00
Samedi 19:00 - 21:00
Fermé les dimanches

Les Philosophes

Tél 03 88 98 08 80 / 91A, rue Verte
Mardi au Jeudi 11:45 - 14:00 / 18:45 - 21:30
Vendredi 11:45 - 14:00 / 18:45 - 22:00
Samedi 18:45 - 22:30
Dimanche et lundi : fermé

AUTRES INFORMATIONS UTILES



Déchetterie d'Erstein :

Route de Krafft, 67150 Erstein
Tél 03 88 98 99 59 - Lundi fermé
Mar. : 13h - 17h55
Mer. : 9h-11h55/13h-17h55
Jeu. : 13h-17h55
Ven. : 13h-17h55
Sam. : 9h-11h55/14h-16h55
Dim : 9h-11h55

Vie scolaire

Inscriptions pour le périscolaire :
periscolaire.stludan@cc-erstein.fr
Inscriptions à l'école :
mairie@nordhouse.fr

Bibliothèque de Nordhouse :

<https://bibliothequenordhouse.bibenligne.fr/> - Mar. : 16:00 - 19:00
Ven. 16:00 - 17:00 - Sam. 11:00 - 12:00

CONFECTION, COUTURE, RETOUCHES, TAPISSERIE, DECORATION

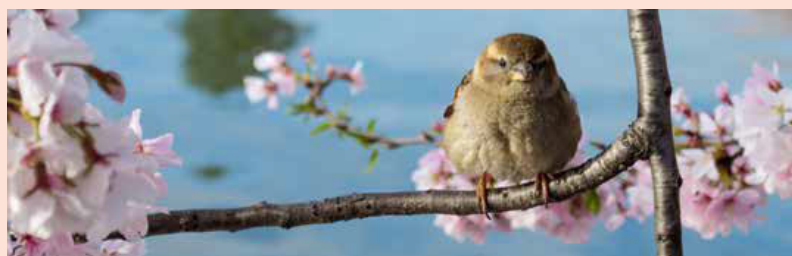


Bernadette couture

Tél 06 63 76 73 32
105A, rue Etroite
Ouvert les mercredis, vendredis
et samedis après-midi

Décoration Christine

Tél 06 67 40 55 55
4 impasse des Charmes
Ouvert tous les jours
sauf le dimanche



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

SEPTEMBRE

- 1** P'tits Nordhousiens
Café de rentrée - Ecole
- 7** Marche bleue
Commune - Salle des fêtes
- 14** P'tits Nordhousiens
Pique nique géant - Parc Débus
- 14** Pétanque Club
Tournoi de pétanque inter associations - City
- 18** Fruits et Nature
Jus de pommes ecoles - Ecole Elémentaire
- 19-21** APPMA
Enduro de pêche - Gravière
- 28** Paroisse
Fête patronale - Eglise



OCTOBRE

- 4-5** Arboriculteurs
Fête de la nature - Salle des fêtes
- 18** Comité de gestion
Oktoberfest - Salle des fêtes
- 31** P'tits Nordhousiens
Halloween - Village



NOVEMBRE

- 8-9** Amuzette
Théâtre - Salle des fêtes
- 11** Commune
Cérémonie de l'Armistice - Monument aux morts
- 15-16** Amuzette
Théâtre - Salle des fêtes
- 21-23** AAPMA
Téléthon - Gravière
- 22** Arboriculteurs
Cours de taille - Verger école à 9h
- 28** P'tits Nordhousiens
Boîte aux lettres du père Noël - Place de l'école



DÉCEMBRE

- 6** Sapeurs Pompiers
Téléthon - Mairie
- 7** APPMA
Brocante de pêche - Chalet des pêcheurs
- 7** GOP
Fête paroissiale - Foyer
- 12** Millesime 59
Beergarden de solidarité - Foyer paroissial
- 14** Commune
Fête des aînés - Salle des fêtes
- 18** Donneurs de sang
Collecte - Salle des fêtes

La Marche Bleue



CONTRE LE CANCER DE LA PROSTATE



organisée par la Commune de Nordhouse

à la Salle des fêtes



Accueil
à partir de
10H
Départ
10H30

DIMANCHE

7

SEPTEMBRE

2025

Tarifs : Marche: 10€/gratuit pour les -10ans

Repas uniquement: 20€/10€ pour les -10ans

Marche + Repas : 25€/10€ pour les -10ans

Restauration : Rosbif au boeuf /spätzle - dessert-café

Places limitées

Date limite d'inscription pour les repas: 01 septembre

Réservations: 06 63 56 84 76 ou marche.bleue@gmail.com

Inscription validée à la réception du règlement

les bénéfices seront reversés à la Ligue contre le Cancer

CB acceptée sur place pour les consommations



LA LIGUE
CONTRE
LE CANCER



OKTOBERFEST

NORDHOUSE

SAMEDI 18 OCTOBRE 2025

À PARTIR DE 19h30 À LA SALLE DES FÊTES

PLUSIEURS VARIETES DE BIERES

ANIMÉ PAR
LES WILLERTHALER

Entrée + Repas

(planchette paysanne + dessert)

25€

Billets en vente

**Le 11 septembre
à 19 heures**

**à la Salle des Fêtes
de Nordhouse**



SOIRÉE ORGANISÉE PAR
LE COMITÉ DE GESTION SDF

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ À CONSOMMER AVEC MODÉRATION